

8^e JOURNÉES DE RENCONTRE ARCHÉOMUSE – 29 et 30 janvier 2024
Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale à Épernay
De la fouille au musée, épisode 2 :
la gestion du passif des fouilles anciennes



Dans le droit fil des 7^e journées dévolues à la question de l'intégration du produit des fouilles récentes au musée, les prochaines rencontres se consacreront à l'autre versant des collections gérées par nos institutions : **celles qui sont entrées au musée avant la promulgation de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive.**

Le « **passif** » recouvre une grande diversité de situations dont l'institution est tributaire. Cet héritage, ancien ou récent, demande un **traitement particulier**, tenant compte de son statut juridique, de son histoire, des moyens du monde muséal d'aujourd'hui, ainsi que des attentes des chercheurs et des publics.

Les rencontres auront pour objectif de clarifier les conditions de prise en charge de ce patrimoine, de son **traitement documentaire** et de son **exploitation scientifique**, avec ses **richesses incontestables**, ses **lacunes inévitables**, ses **contraintes de conservation** et son lot d'inconnues et de surprises.

LUNDI 29 JANVIER 2024

9h00 : Accueil des participants

9h20 : Introduction par **Laurent PANIGAI** (Directeur général - Syndicat Général des Vignerons de la Champagne), **Sophie HERSCHER** (Adjointe chargée de la Culture et de la Jeunesse - Mairie d'Épernay) et **Rose-marie MOUSSEAUX** (Directrice - Musée d'Archéologie nationale)

9h30 : Point sur l'évolution du réseau **ArchéoMuse** et annonce du nouveau comité de pilotage par **Daniel ROGER** (Adjoint à la Directrice - Musée d'Archéologie nationale)

09h45 : Point sur l'année Bronze 2025 et les manifestations consacrées à cette période au cours de l'année 2025 par **Rolande SIMON-MILLOT** (Conservatrice des collections du Néolithique et de l'âge du Bronze - Musée d'Archéologie nationale) et **Rebecca PEAKE** (Responsable de recherches archéologiques - INRAP)

10h00 : Présentation du **Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale** d'Épernay par **Laure MÉNÉTRIER** (Directrice - Conservatrice), **Claire BONNEFOI** (Responsable du pôle Documentation) et **Adeline DESCLOUX** (Responsable du pôle Régie)

10h45 : Pause

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

11h00 : **Candy LADEGAILLERIE** (Chargée des collections - Musée des Tumulus de Bougon)



Collections Musée de France et CCE - Régulariser le passif - État des lieux et plan de récolement

LE TRAITEMENT DES COLLECTIONS

11h40 : **Nathalie FOURMENT** (Directrice - Musée national de Préhistoire) et **Caroline MASSET** (Régisseuse des collections - Musée national de Préhistoire)



Un passif parmi d'autres : les « collections hébergées » au Musée national de Préhistoire

12h20 : Pause déjeuner

13h40 : **Nicolas DE LARQUIER** (Conservateur - Musée de la Romanité) et **Soizic TOUSSAINT** (Responsable du service conservation - Musée départemental Arles antique)



La régularisation du passif archéologique : entre vœu pieux de l'excellence et faisabilité réelle

14h20 : **François COLLINOT** (Chargé d'études des collections - Musée archéologique départemental du Val-d'Oise et Musée de l'outil), **Pauline BOMBLED** (Docteure en archéologie - Université Paris-Nanterre), **Bruno DESACHY** (Conservateur - Université Paris 1), **Nolwenn GILBERT** (Archéologue) et **Prune SAUVAGEOT** (Doctorante - Université Paris 1)



Questions autour de la gestion d'un passif : la reprise du mobilier des fouilles anciennes du site d'Epiais-Rhus Vallangoujard

LA VALORISATION

15h00 : **Laure MÉNÉTRIER** (Directrice - Conservatrice - Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale), **Bénédicte HERNU** (Directrice - Musées Historiques de Reims) et **Clémentine LEMIRE** (Directrice - Musées de Châlons-en-Champagne)



La valorisation des collections archéologiques historiques des musées de Châlons-en-Champagne, Epernay et Reims : impulser une dynamique à l'échelle du département

DE LA DOCUMENTATION A LA VALORISATION

15h40 : Pause

15h55 : **Emilie DEMONGIN** (Assistante principale de conservation, responsable des collections archéologiques et numismatiques - Musée Historique de Haguenau)



Musée Historique de Haguenau : Le traitement des dépôts archéologiques au Musée Historique de Haguenau, un vaste chantier pour régulariser un important passif

16h35 : Table ronde "Regards croisés sur les collections anciennes"

17h30 : Dégustation de champagne sur les caractères (fruité, intense et vif) offerte par le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne (horaire à confirmer)

MARDI 30 JANVIER 2024

9h00 : Accueil des participants

ACTIVITÉS

Trois activités sont proposées aux participants :

➤ Visite de l'exposition permanente du Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale par **Laure MÉNÉTRIER** (Directrice - Conservatrice - Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale), **Laure FREPPEL-BAILLY** (Responsable du Pôle Publics et action culturelle - Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale) et **Marion VOISIN** (Médiateur culturel - Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale)

➤ Atelier consacré à la gestion de la documentation archéologique par **Claire BONNEFOI** (Responsable du pôle Documentation - Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale) et **Soline MORINIÈRE** (Responsable des fonds d'archives privées - Musée d'Archéologie nationale)

➤ Visite des nouvelles réserves externalisées par **Adeline DESCLOUX** (Responsable du pôle Régie) et son équipe

Afin de permettre à chacun de structurer sa journée selon ses préférences et contraintes, plusieurs plages horaires sont possibles. Voici les créneaux horaires proposés pour chaque activité :

➤ 09h30-10h45

➤ 10h45-12h00

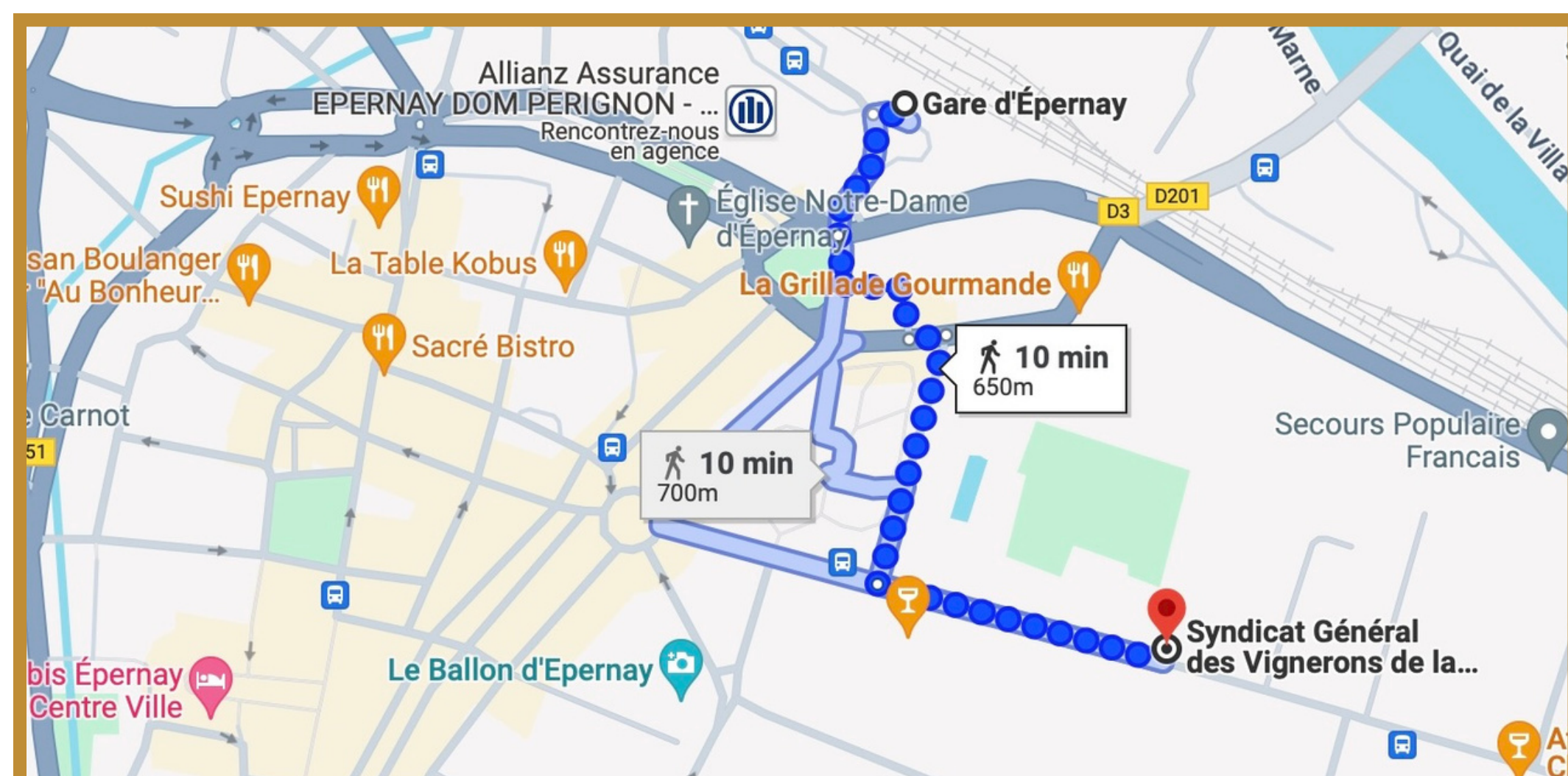
12h00-13h30 : Pause déjeuner

➤ 13h30-14h45

➤ 14h45-16h00

16h00 : Clôture des 8^e journées de rencontre ArchéoMuse

La journée du **lundi 29 janvier 2024** aura lieu au **Syndicat Général des Vignerons de la Champagne**, idéalement situé à proximité immédiate du **Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale**. L'accueil des participants est prévu à **9h00** au **SGV**, situé à l'adresse suivante : **17 avenue de Champagne, 51200 Épernay**.



Le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne se trouve à 10 min à pied de la gare SNCF d'Épernay.

Étant donné la disponibilité limitée des hébergements aux alentours d'Épernay, nous vous **recommandons vivement** de réserver rapidement vos nuits d'hôtel. Pour votre bonne information, un **hôtel IBIS** se trouve à **10 min à pied** du Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale et à **12 min à pied de la gare SNCF**: <https://urlr.me/csW73>

Pour la visite des nouvelles réserves externalisées prévue le mardi 30 janvier 2024, un **moyen de transport personnel est requis** car le centre de conservation se trouve à quelques minutes du SGV. Nous vous encourageons vivement à envisager le covoiturage avec d'autres participants. Si, exceptionnellement, vous n'avez pas de moyen de transport, veuillez nous en informer rapidement pour que nous puissions trouver une solution. Pour information, le centre de conservation se situe à 6 minutes en voiture et à 20 min à pied du Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale. Les participants souhaitant débuter la journée par cette activité sont invités à se rendre **directement à 9h30 au centre de conservation**. L'adresse précise du lieu sera communiquée peu avant le début des activités.

Les sites choisis pour les journées de rencontre sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute demande de renseignement, veuillez vous adresser à **Chloé MOAL** (Chargée de coordination du réseau ArchéoMuse) à l'adresse mail suivante : archeomuse@culture.gouv.fr

COLLECTIONS MUSÉE DE FRANCE ET CCE - RÉGULARISER LE PASSIF - ÉTAT DES LIEUX ET PLAN DE RÉCOLEMENT

Inauguré en 1993, le musée des Tumulus de Bougon accueille les collections archéologiques propriété du Département des Deux-Sèvres et mais également les biens archéologiques mobiliers découverts sur le territoire départemental des Deux-Sèvres, anciennement et plus récemment. Une convention avec l'Etat est venue officialiser le Centre de Conservation et d'Etude du MTB en 1997.

L'arrivée d'un nouveau conservateur au musée des Tumulus de Bougon en septembre 2020, puis d'un nouveau régisseur des collections en février 2022 a été l'opportunité de dresser un état des lieux des collections. Réalisé à partir de la documentation et des collections in situ, l'objectif était, outre d'appréhender les collections du musée, de dégager des priorités d'axes de travail notamment dans le cadre de la rédaction du PSC ainsi que dans la poursuite du récolement et de la tenue de l'inventaire réglementaire.

Un état de l'inventaire et de l'informatisation de celui-ci, puis l'étude de la documentation administrative des collections a mis en exergue un certain nombre de problématiques notamment en termes de régularisation du statut juridique du mobilier. En effet, les processus d'acquisition dans les musées ont évolué depuis la loi de 2002 et nous amène à nous interroger sur la réelle propriété des collections aujourd'hui, notamment concernant les fouilles antérieures à la loi LCAP. Ces anciennes pratiques, associées à celles des archéologues qui étaient susceptibles d'étudier les collections à demeure et pouvaient par la suite les déposer dans les musées sans traçabilité, ont créé des passifs à régulariser. Ainsi, le musée des tumulus de Bougon doit commencer un important travail de recherches pour clarifier la propriété des collections archéologiques anciennes avant d'entreprendre de régulariser le statut juridique de celles-ci. L'objectif final étant de terminer l'inventaire réglementaire des collections du musée.

Nous proposons de vous présenter nos axes de travail à savoir :

- Vérifier et de régulariser la propriété des collections issues de fouilles archéologiques, soit 17 collections. Ces fouilles ont été réalisées avant la loi LCAP de 2016, aussi il sera probablement nécessaire de rechercher les propriétaires des terrains au moment des fouilles ou leurs descendants
- Par la suite, le même travail sera exécuté sur les collections issues de collections privées et considérées comme ayant été données au musée
- A terme, nous répartirons les collections propriété du Département des Deux-Sèvres selon 4 catégories :
 - Collections Inventaire Musée de France
 - Collections d'étude
 - Biens archéologiques mobiliers – propriété du Département des Deux-Sèvres
 - Collections pédagogiques

UN PASSIF PARMIS D'AUTRES : LES « COLLECTIONS HÉBERGÉES » AU MUSÉE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE

Dans les collections physiquement présentes dans les réserves du Musée national de Préhistoire s'en trouve un certain nombre dont le statut n'est pas réglé et qui sont ainsi « hébergées », conformément à la terminologie retenue par l'équipe de conservation : dépôts non officiels d'anciennes sociétés savantes, bacs de mobilier archéologique provenant directement de fouilles réalisées par d'anciens agents du musée et jamais régularisés, dons non actés, etc., sans compter les tiroirs de pièces dont on ignore la provenance. Mal connues et écartées du récolement car n'étant pas inscrites à l'inventaire patrimonial, ces collections n'étaient pas proprement identifiées ni décomptées jusqu'en 2022 ; un gros travail a depuis permis d'évaluer à environ 1000 portoirs le volume de ces collections en attente d'un statut clair, ce qui représente 1/16e du volume de nos collections. Cette communication s'attachera donc à présenter les différents types de collections que regroupe cette appellation, les problématiques posées par celles-ci (en termes réglementaire, scientifique, patrimonial, documentaire, éthique, et tout simplement logistique). La méthodologie mise en œuvre au MNP (étapes, partenaires, enjeux) pour tenter de faire le clair sur ce sujet, qui, nous le croyons, touche une grande partie des musées d'archéologie, sera également présentée en son état d'avancement actuel.

LA RÉGULARISATION DU PASSIF ARCHÉOLOGIQUE : ENTRE VŒU PIEUX DE L'EXCELLENCE ET FAISABILITÉ RÉELLE

Le conservateur de collections archéologiques se retrouve bien souvent, à la tête d'un fonds considérable de biens archéologiques mobiliers dont il a parfois peine à tracer la géographie scientifique et administrative.

Devant lui, une sorte d'Himalaya : un immense chantier des collections sur des dizaines voire des centaines de milliers d'objets laissés de côté pendant de longues décennies, tant du point de vue de la gestion que de l'étude.

Ce passif apparaît souvent comme presque insolvable face à toutes les contraintes et les résistances qui se dressent sur sa route : conditions de conservations, état structurel des réserves, capacités de stockage, moyens alloués à la gestion des collections, faiblesse des ressources humaines, priorités stratégiques de l'évènementiel, défaut de matériel, etc.

A travers cette communication nous proposons de comparer la situation de deux musées archéologiques de référence : le musée départemental Arles antique et le musée de la Romanité de Nîmes afin de mettre en perspective l'investissement considérable du premier en temps, en moyens humains, financiers et techniques sur une durée de presque 20 ans pour un résultat encore non définitif et les difficultés que représentent, pour le musée de la Romanité et certainement beaucoup d'autres musées en France, de lancer une démarche pluri-décennale de cette ampleur...

Cette mise en rapport permettra certainement de montrer à quel point les outils et les contextes actuels sont difficilement compatibles avec les objectifs préconisés.

QUESTIONS AUTOUR DE LA GESTION D'UN PASSIF : LA REPRISE DU MOBILIER DES FOUILLES ANCIENNES DU SITE D'EPIAIS-RHUS VALLANGOUJARD

L'agglomération antique et protohistorique des « Terres Noires » et du « Buisson-St-Jean », située à cheval sur les deux communes d'Epiais-Rhus et de Vallangoujard (Val-d'Oise), est connue depuis le XIXe s. par des découvertes fortuites, des prospections et quelques sondages.

Dans les années 1970 et 1980, le site a fait l'objet de fouilles étendues, motivées au départ par les destructions agricoles, et menées par une équipe bénévole. Les vestiges mis au jour sont très importants : nécropole de La Tène ancienne au IVe siècle de notre ère, agglomération gauloise, habitat urbain et péri-urbain gallo-romain, équipements publics gallo-romain dont un édifice de spectacle et un grand bâtiment central monumental... Cependant, la disproportion croissante entre l'ampleur des fouilles entreprises et les moyens des fouilleurs, avec comme conséquence de grandes difficultés pour ces derniers à assurer de façon suffisante l'enregistrement et le traitement de la documentation et du mobilier, ainsi que la conservation des vestiges mis au jour, ont abouti, en 1987, à une décision administrative d'arrêt des fouilles, suivie de leur remblaiement.

Les recherches et travaux sur le site se sont alors interrompus durant une trentaine d'années; une synthèse des informations disponibles sur le site a cependant pu être réalisée en 2006 dans le cadre de la Carte Archéologique de la Gaule, par une équipe du Service archéologique départemental du Val-d'Oise (Abert et al. 2006).

Depuis 2019, un projet de reprise de l'étude du site, piloté par Claire Besson (Service Régional de l'Archéologie d'Île-de-France) en collaboration avec le Département (Musée archéologique départemental du Val-d'Oise – MADVO – et service archéologique départemental du Val-d'Oise – SDAVO), les communes d'Epiais-Rhus et de Vallangoujard, et l'UMR 7041 ArScAn, se met progressivement en place.

Il s'est en particulier concrétisé par le lancement d'un travail de tri, inventaire et reconditionnement de l'abondant mobilier recueilli lors des fouilles des années 1970-1980. En effet si certains éléments de ce mobilier ont été étudiés (concernant la verrerie, les fibules, la numismatique notamment), il n'a jamais fait l'objet d'une gestion d'ensemble, de sorte qu'aucun inventaire complet n'est actuellement disponible. Aujourd'hui, la masse de mobilier non inventorié à traiter représente plus d'un millier de caisses et contenants divers, « dans leur jus », soit environ 40 m³, déposé au MADVO.

C'est ce travail en cours, d'inventaire de ce mobilier recueilli il y a quarante ans, que nous proposons d'exposer, avec les questions spécifiques que pose ce type de « rétro-enregistrement », et les réponses que nous tentons d'élaborer.

Parmi ces questions :

- la prise en compte de l'hétérogénéité de l'état de traitement du matériel (lavé ou non, marqué ou non, etc.) ;
- l'importance du recueil des indications de contexte, parfois lacunaires ou mal conservées, liées aux contenants – eux-mêmes très hétérogènes - et/ou aux étiquettes dans les contenants, menant à une véritable « archéologie du conditionnement » (Jouys-Barbelin et al. 2022) ;
- les limites et les objectifs d'un tel inventaire, qui doit permettre d'accéder plus aisément au mobilier pour en reprendre l'étude et en assurer les choix de conservation préventive, mais qui peut aussi documenter, plus ou moins finement suivant la qualité de l'information contextuelle, l'étendue et la densité d'occupation du site ;
- l'élaboration d'un protocole adapté et informatisé, permettant de fluidifier et d'accélérer le traitement, et constituant une base de réflexion pour d'autres cas de reprise de « passif » mobilier.

Abert, Franck, Elodie Rossi, Monique Wabont, et Didier Vermeersch. 2006. « 213 - Epiais-Rhus ». In *Carte archéologique de la Gaule : Le Val d'Oise*, 229-50. Carte archéologique de la Gaule 95. Paris: Académie des inscriptions et belles-lettres.

Jouys-Barbelin, Corinne, Isabel Bonora-Andujar, Delphine Peschard, et Daniel Roger. 2022. « Dans les coulisses du MAN ». *Archéologia* juillet-août 2022 (611): 48-53.

LA VALORISATION DES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES HISTORIQUES DES MUSÉES DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, EPERNAY ET REIMS : IMPULSER UNE DYNAMIQUE À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

La Marne est un département qui a fait l'objet de très nombreuses explorations archéologiques dès le milieu du XIXe siècle avec les figures tutélaires que sont Joseph de Baye, Léon Morel et Auguste Nicaise. En témoignent les collections anciennes de trois musées marnais qui racontent l'histoire de l'archéologie régionale : le musée des Beaux-arts et d'Archéologie à Châlons-en-Champagne, le musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale, à Epernay et le musée Saint Remi, à Reims.

L'état des lieux relatif à ces collections est contrasté : si certains fonds ont pu être inventoriés, publiés et bénéficient d'une bonne documentation, d'autres possèdent un statut juridique flou et ont peu été étudiés.

Aujourd'hui, dans un contexte de nouvelles directions scientifiques et culturelles, les trois musées marnais expriment conjointement le souhait de collaborer à une démarche d'examen rétrospectif, d'étude et de valorisation incarnée notamment par des dépôts, expositions et publications numériques de ces certains fonds issus de leurs collections historiques.

Après une présentation synthétique de l'histoire de ces collections anciennes, deux cas concrets seront mis en lumière afin d'illustrer cette dynamique partenariale de valorisation : la collection des archéologues Auguste Roland et Pierre Hu partagée entre les musées de Reims et d'Epernay et la valorisation du mobilier issu des fouilles historiques menées par Emile Schmit et Pierre Favret à Chouilly et Saint-Memmie et conservé dans les musées de Châlons-en-Champagne et d'Epernay.

MUSÉE HISTORIQUE DE HAGUENAU : LE TRAITEMENT DES DÉPÔTS ARCHÉOLOGIQUES AU MUSÉE HISTORIQUE DE HAGUENAU, UN VASTE CHANTIER POUR RÉGULARISER UN IMPORTANT PASSIF

La réalisation du premier récolement décennal des collections archéologiques du Musée Historique de Haguenau, débuté en 2015, a mis en évidence la présence de mobiliers archéologiques n'appartenant pas au musée et ne figurant sur aucun inventaire. Cet important volume d'objets a engendré un travail d'identification, de reconditionnement et de régularisation sur plusieurs années. Ce long travail a abouti, fin décembre 2021, à la signature d'une convention-cadre de dépôt de biens archéologiques mobiliers entre la Ville de Haguenau et le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la DRAC.

Notre communication propose de retracer les différentes étapes qui ont jalonné le travail de gestion du passif de ces fouilles anciennes ainsi que les questionnements, les difficultés et les choix opérés pour mener à bien cette opération de régularisation.

Devenir un lieu de conservation de dépôts archéologiques

La première question à s'être posée était notre légitimité à accueillir des dépôts archéologiques ainsi que notre zone de collecte potentielle. Le Musée Historique, bénéficiant de l'appellation « Musée de France », conserve déjà en propre une part importante de collections archéologiques (collection Xavier Nessel). La DRAC lui a alors donné compétence pour conserver les biens archéologiques mobiliers, propriétés ou à la charge de l'Etat, et issus des fouilles archéologiques effectuées dans et autour de la ville de Haguenau mais aussi dans d'autres cantons du nord de l'Alsace.

Documenter le passif

Un des premières étapes fut l'identification des objets et des opérations de fouilles auxquelles ils appartiennent dans le but de dresser un état des lieux. Rassembler la documentation existante, au musée et au SRA, sur ces objets et vérifier l'état de leur conditionnement étaient des préalables nécessaires à la bonne organisation de leur traitement, tout en rationalisant le travail et en se fixant des objectifs atteignables avec des délais et moyens raisonnables.

Traiter le passif conservé au musée

Ainsi, un premier lot de mobilier archéologique, composé d'une dizaine d'opérations de fouilles relativement bien documentées, a été constitué et identifié comme ayant été déposé au Musée Historique de Haguenau entre les années 1952 et 2005 sans aucune formalité, souvent par les archéologues eux-mêmes. La régularisation de leur présence au musée a nécessité la mise en place d'un chantier des collections mené conjointement par les personnels du SRA et du service Musées-Archives de Haguenau, entre octobre 2017 et juin 2019. Ces biens ont été inventoriés et reconditionnés selon les normes actuelles de conservation préventive puis placés dans une réserve spécialement aménagée et dédiée aux dépôts archéologiques du Musée Historique.

Rassembler les dépôts dispersés

Un deuxième lot a concerné un dépôt d'envergure : les fouilles réalisées sur le site de Leutenheim-Hexenberg, chantier-école dirigé par un archéologue du SRA en partenariat avec l'Université de Strasbourg, entre 1994 et 2005. Les objets étaient conservés en partie au Palais du Rhin (siège de la DRAC- SRA) de Strasbourg et en partie au Musée Historique. Ces mobiliers ont, dans un premier temps, été transférés et rassemblés au Centre de Conservation d'Etude (CCE) de Sélestat pour être inventoriés, triés et reconditionnés avant d'être accueillis en totalité par le Musée Historique courant 2020.

Relocaliser les mobiliers hors zone de collecte

Ce grand chantier a aussi été l'occasion pour le musée de transférer au CCE des biens qui y avaient été déposés par erreur car n'ayant pas été découverts dans le secteur de Haguenau. En effet, issus du site d'Ehl-Benfeld et déposés au musée par un archéologue haguénovien, ces objets n'appartenaient pas à notre zone de collecte. Ce transfert a permis de gagner de la place pour accueillir les nouveaux dépôts et de relocaliser les collections de manière logique à l'échelle du territoire alsacien.

Bénéfices permis par la régularisation du passif

La convention-cadre, rédigée et signée à l'occasion de la régularisation de ce passif, a également pour objectif de faciliter les futurs dépôts de l'Etat à la suite des opérations de fouilles qui ont eu lieu récemment et celles qui auront lieu prochainement dans le secteur. L'officialisation de la présence de ce mobilier en nos murs, nous permet de mener des actions de valorisation de ces dépôts auprès du public lors d'expositions temporaires ou de l'intégration de certaines pièces à la présentation permanente ainsi que la possibilité de les prêter à d'autres musées. Leur accessibilité aux chercheurs est aussi facilitée par leur localisation en réserves et la rédaction des listes d'inventaire avec photos.

Suites à donner...

Après cet important travail, un certain nombre d'actions sont encore à mener. En effet, certains points avaient été volontairement écartés de cette première phase de traitement. Il s'agit de :

- Localiser des mobiliers provenant de notre zone de collecte et qui pourraient avoir été déposés dans d'autres lieux et institutions.
- Envisager le transfert de certains dépôts non encore traités et ne concernant pas notre zone de collecte vers les musées concernés ou le CCE.
- Documenter les dépôts pour le moment difficilement identifiables.
- Se poser la question de la dévolution